COMMUNIQUE

Vous prient de bien vouloir prendre connaissance :

Il y a trois ans déjà, au printemps 2022, un ouvrage intitulé *« Un formidable système répressif, les juridictions d'exception à la fin de la guerre d'Algérie »* et qui porte, comme son nom l'indique, sur ces juridictions d'exception qui ont sévi contre ceux qui s'étaient levés contre la politique algérienne du général de Gaulle.
Le livre édité par les éditions *Dominique Martin Morin*, n'est pas épuisé et peut être commandé soit auprès de l'éditeur soit auprès d'un libraire. L'éditeur envisage une nouvelle édition augmentée dès qu'il ne disposera plus que de 100 exemplaires de la première édition. Il faut donc épuiser le stock.

Je vous joins, dès à présent, la couverture de ce livre.



28,50 € aux éditions Dominique Martin Morin : TMxHSMIPGy524527z

Un formidable système répressif

Les juridictions d'exception : à la fin de la guerre d'Algérie (1961-1963).
En étudiant les grands procès de la fin de l'Algérie française, on découvre ce que le procureur général Antonin Besson, qui avait requis dans l'affaire Challe et Zeller, a appelé, dans son ouvrage *Le Mythe de la justice*, « le dessous des cartes ». Celui-ci ne manque pas d'intérêt, Grégoire Finidori le montre dans ce livre.
L'auteur retrace d'abord le contexte historique, la fin de la 4ème République, puis le retour au pouvoir du général de Gaulle. Il explique comment le revirement de la politique algérienne du chef de l'État va susciter une série de crises conduisant, à partir de 1961, à la création de juridictions de pure circonstance : Haut Tribunal militaire, « petit » tribunal militaire, tribunal de l'ordre public et Cour militaire de justice.
L'auteur fait revivre certaines figures de cette époque (Challe et Zeller, Jouhaud, Salan, Bastien-Thiry...). Il porte un regard professionnel sur ces juridictions et sur la façon dont ces affaires ont été jugées.

Grégoire FINIDORI : Conseiller honoraire à la Cour de cassation, jeune adolescent, avait suivi les procès de la fin de la Guerre d'Algérie. Licencié en droit, titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, l'auteur est entré en 1972, après un service militaire en qualité d'officier de réserve en Allemagne, à l'École nationale de la magistrature. Il a exercé ses fonctions au parquet puis au siège, et enfin à la chambre criminelle de la Cour de cassation de 2008 à 2016. Chevalier de la Légion d'honneur.

L'auteur a été, de 2013 à 2019, membre du collège de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.

Bonne Journée à Tous
Jean-Claude ROSSO